

## **Petition to the City of Beaconsfield and the Government of Québec**

### **Requesting a noise barrier along the south side of Highway 20 east of Boul. St-Charles from Kirkwood Avenue to Jasper Road in Beaconsfield to reduce noise pollution from the highway.**

The residents of this area are being subjected to noise levels above the Ministry of Transport's «action level» of 65dBA. Noise can affect people in a variety of ways, including disturbance of sleep, depression, interference with communication or concentration, any of which lessens one's efficiency and general well-being. Particularly disturbing are fluctuating, high levels of noise over which the property owners have no control, 24 hours a day.

Pursuant to the *Québec Environment Quality Act* (see in particular R.S.Q., c. Q-2, X s.94 pertaining to noise pollution), every person has the right to a healthy environment and to its protection from contaminants or pollutants which are likely to affect a person's life and well-being.

The provincial and municipal governments have a responsibility for the noise pollution especially as the noise level has increased, due to greatly increased traffic flows and more noise from higher speeds since the houses on the south side were built, in particular along Beaurepaire Drive east of Boul. St-Charles. The Government of Québec has acknowledged this by offering to pay up to half of the cost of high concrete noise barriers if the municipality is prepared to absorb the remainder, and 100% of the cost of berms where they are deemed beneficial and the material is readily available.

Thirteen property owners #41 to #79 Beaurepaire Drive (bordering Remembrance Highway 20, exit 48, east of Boul. St-Charles) have agreed to cede at most 2 meters of their land for the building of a 3 meter high berm (embankment) noise barrier, centred along their property lines, on the understanding that along this berm, 3 meter high x 6 meter long x 20 cm thick noise absorbing concrete panels would be installed. These panels would be supported in <H> shape concrete columns, spaced on 6,32 meter centres, secured by anchor bolts set in deep footings. The noise absorbing concrete panels would rise at least 2,5 meters above the berm. Studies indicate that such a 5,5 meter high berm/noise barrier would be one of the most effective, cost-efficient solutions to reduce significantly the incessant highway noise bombardment. Please see attached plan.

We, the undersigned, request that the City of Beaconsfield and the Government of Québec support this initiative and provide funds for an effective berm/noise barrier to be built along the aforementioned location. Please see appended map for placement of the berm/noise barrier extending 854 meters from just west of Kirkwood Avenue to the Beaconsfield/Pointe-Claire border just east of Jasper Road.

This petition shall be sent to:

Ministère des Transports du Québec, 700, boul. René-Lévesque Est, 18e étage, Québec, QC G1R 5H1

and presented to Beaconsfield at the Council meeting on Monday, March 22, 2010

City of Beaconsfield, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Québec, H9W 4A7

*(This petition prepared March 06, 2010 by Derrick Pounds<derrick.pounds@sympatico.ca>)*

## Pétition à la Ville de Beaconsfield et au gouvernement du Québec

### **Demande d'un écran antibruit le long du côté sud de l'autoroute 20, à l'est du boul. St-Charles, de l'avenue Kirkwood à la rue Jasper à Beaconsfield, afin de réduire la pollution sonore de l'autoroute.**

Les résidents de cette zone sont soumis à des niveaux sonores supérieurs à 65dBA ce qui est le niveau considéré par le Ministère du Transport comme étant celui devant déclencher des correctifs. Le bruit affecte les individus de manières diverses : insomnie, dépression, difficultés de concentration et problèmes de communication. Cela affecte donc négativement le bien-être de la personne et diminue son efficacité. Le bruit excessif dont l'intensité fluctue et qui se propage à tout moment de la journée est particulièrement inquiétant. De plus les résidents n'ont aucun contrôle sur ces niveaux élevés de bruits sans cesse omniprésents.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* (voir L.R.Q. ch. Q-2, X art.94 quant à la pollution sonore), toute personne a le droit à un environnement sain et à la protection contre les contaminants ou polluants qui sont susceptibles d'avoir un effet nocif sur sa vie et son bien-être.

Les gouvernements provincial et municipal sont responsables du contrôle de la pollution sonore. Depuis que les maisons au sud de l'autoroute (notamment celles le long de la rue Beaurepaire à l'est du boul. St-Charles) ont été construites, le bruit a d'autant plus augmenté en raison d'un flux de trafic fortement accru et, en outre, dû aux vitesses supérieures des véhicules. Le gouvernement du Québec a reconnu cette situation en offrant de défrayer jusqu'à la moitié des coûts d'un mur antibruit de béton partageant ainsi les frais avec la municipalité. Par ailleurs il prendrait en charge la totalité des coûts pour la construction de talus lorsque ceux-ci s'avèrent bénéfiques et que les matériaux sont aisément disponibles.

Les treize propriétaires des numéros civiques 41 à 79 rue Beaurepaire adossés à l'Autoroute du Souvenir (20 est, sortie 48 à l'est du boul. St-Charles) ont accepté de céder jusqu'à 2 mètres de leurs terrains afin de permettre la construction d'un talus antibruit de 3 mètres en hauteur, centré sur la ligne délimitant leurs propriétés de celle de l'autoroute, à condition que l'on érige des murets en béton antibruit le long de ce talus. Chacun des murets mesurant 3 mètres de haut x 6 mètres de long x 20 cm d'épaisseur s'élèverait d'au moins 2,5 mètres au-dessus du talus et serait soutenu par des colonnes de béton armé en forme de « H », ancrées avec boulons sur semelles profondes et espacées de 6,32 mètres. Des études indiquent qu'un tel talus/écran antibruit de 5,5 mètres de haut serait l'une des solutions les plus efficaces et les plus économiques et réduirait considérablement le bruit insoutenable de l'autoroute. Veuillez consulter le plan en détail ci-annexé.

Nous, les soussignés, demandons l'appui de la Ville de Beaconsfield et du gouvernement du Québec pour l'érection de l'écran antibruit proposé et d'y affecter les fonds requis. Ci-joint le plan indiquant l'emplacement de l'écran de 854 mètres partant à l'ouest de l'avenue Kirkwood jusqu'à la frontière de Beaconsfield/Pointe-Claire située à l'est de la rue Jasper.

Cette pétition sera envoyée à:

Ministère des Transports du Québec, 700, boul. René-Lévesque Est, 18e étage, Québec, QC G1R 5H1

et Ville de Beaconsfield, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, H9W 4A7

*(Cette pétition a été rédigée le 06 mars 2010 par Derrick Pounds<derrick.pounds@sympatico.ca>)*





